AAP Jeunes chercheurs 2024

Le département ECOr constitue une entité originale dans le paysage français, à la  
croisée des sciences comportementales, organisationnelles et économiques. Il vise à  
appréhender le comportement des individus et des organisations dans un  
environnement complexe et changeant. Comprendre et modéliser les comportements  
individuels et collectifs permet aussi d’évaluer le bon fonctionnement des politiques  
publiques et privées à l’aune d’objectifs sociétaux (santé, emploi, pauvreté, innovation,  
croissance, bien-être, inclusion, autonomie, citoyenneté, etc.). ECOr est organisé autour de deux axes : (1) Sciences comportementales et organisationnelles, (2) Evaluation, action publique et transitions globales.

En complément de son AAP interne, le département apporte ainsi son **soutien  
aux jeunes chercheurs du département (doctorants, post-doctorants) via une  
procédure d’appel à projets spécifique** permettant de financer les projets de  
recherche dont ils sont porteurs.

Cet AAP dédié aux jeunes chercheurs a pour objectifs de :

* Leur permettre d’acquérir progressivement une autonomie scientifique sur les thématiques du département ;
* Les familiariser avec la recherche sur projet (constitution d’une équipe, gestion de projets) ;
* Favoriser l’interdisciplinarité et la recherche collaborative à l’intérieur comme à l’extérieur du département ;
* Les inciter à s’inscrire dans une démarche de médiation scientifique ;
* Servir de levier pour accéder à d’autres financements.

**CADRAGE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE**

Les crédits alloués seront versés au laboratoire porteur. Tout type de dépense est éligible (hors frais de gestion) dans la mesure où elle est scientifiquement pertinente et respecte les barèmes par type de dépense (prix d’une nuitée, d’un repas…) en vigueur dans l’unité du porteur et validé par le département. Les porteurs devront réaliser leur budget prévisionnel sur la base de ces barèmes. Ils pourront se faire aider des services d’appui du département (RAF et Chargée d’animation)

Gestion des crédits

Les projets-lauréats désigneront une unité « porteuse » du projet. Le département versera les crédits à l’unité après avoir pris contact avec les gestionnaires. Ces crédits d’animation devront être dépensés avant la fin de l’année civile. L’unité à qui auront été versés les crédits assurera le support administratif et financier du projet.

**Critères budgétaires**

Tout type de dépense de fonctionnement éligible (y compris les stages ; les frais de gestion et dépenses de personnel étant exclus), dans la mesure où elle est justifiée scientifiquement et qu’elle a été prévue lors du budget initial validé par le Conseil de Département.

Le conseil de département ECOr se réserve la possibilité d’allouer une subvention d’un montant inférieur à celui demandé initialement. Point de vigilance : les dépenses devront être engagées avant la fin de l’année 2024.

Obligations des porteurs des projets retenus :

CRITERES DE RECEVABILITE ET DE SELECTION

Critères de recevabilité

Les porteurs du projet doivent avoir le statut de « jeunes chercheurs ». Sont considérés comme ayant ce statut les doctorants, post-doctorants et jeunes docteurs non titulaires (ayant soutenu leur thèse au cours des 5 dernières années).

Le projet devra être porté à minima par deux jeunes chercheurs issus des 4 unités distinctes du périmètre de département ECOr (nous insistons sur le fait que ces chercheurs devront faire partie de laboratoires différents pour assurer la pluridisciplinarité du projet).

Les porteurs pourront s’appuyer sur des chercheurs de leurs unités, ou des personnalités de la société civile ou académique de leur réseau. Le caractère structurant, innovant et inter disciplinaire du projet à l’échelle du département sera particulièrement apprécié.

Critères de sélection :

S’inscrire dans au moins un des axes du Département ECOr :

* Sciences comportementales et organisationnelles,
* Évaluation, action publique et transitions globales.

**Être interdisciplinaire** à l’intérieur et éventuellement à l’extérieur du périmètre du département. **Les rendus peuvent prendre différentes formes lors de la présentation des projets.**

**1. Présentation du projet (à compléter)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature du projet** |  | | |
| **Montant demandé**  **(3000 euros maximum)** | € | | |
| Prénom, Nom | Statut (thèse financée ou pas) et discipline | Année de début de thèse | Unité de recherche |
|  |  |  |  |

*Explicitez ici votre demande (1 à 4 pages), en précisant son objet, son degré d’avancement, et fournir des justificatifs sous forme de devis, de lettres d’acceptations de publication ou colloque, factures et plus généralement les éléments budgétaires. S’il y a cofinancement avec d’autres structures, merci de le préciser et d’indiquer les budgets déjà obtenus et les dépenses supplémentaires à financer.*

**Conseils et observations relatives à la soumission :**

**L’évaluation du dossier est facilitée par la précision du projet et l’explicitation de la nature et du montant des dépenses, et des conditions de réalisation du projet (penser aux évaluateurs qui ne sont pas forcément spécialistes de vos sujets)**

**Calendrier 2023 :**

**Ouverture de l’appel : 21 novembre 2023**

**Dépôt des projets avant le : 19 janvier**

Evaluation des dossiers par des rapporteurs nommés par la direction du département : **21 janvier**

**Résultats de la sélection des projets : 24 janvier**

**Pour plus d’informations, contactez : maelys.soualhia@u-bordeaux.fr**